

Pour conclure, cette *Initiation thématique à la sociologie* constitue un très bon instrument de travail qui saura informer nos étudiants, stimuler leur curiosité pour les explications sociologiques et leur donner le goût de s'y aventurer plus amplement.

Françoise Boudreau
Collège universitaire Glendon
York University

***Riel et les Métis canadiens* (1990), Saint-Boniface, Société historique de Saint-Boniface et Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 89 p.**

La Société historique de Saint Boniface (SHSB) et le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO) ont publié, en 1990, les actes du colloque organisé par la SHSB au Collège universitaire de Saint-Boniface pour marquer le centenaire de la mort de Louis Riel. Le recueil contient neuf documents abordant des thèmes aussi variés que la culture matérielle des Métis, leurs revendications territoriales, sans oublier, bien entendu, Riel lui-même. Le colloque avait pour objectif «de faire un certain bilan» sur ces sujets.

Les deux premiers documents sont à caractère iconographique. Le premier présente une exposition photographique sur Batoche depuis 1885. La première et la dernière phrases de présentation donnent, nous semble-t-il, une bonne idée du ton du reste du texte: «Le nom de Batoche évoque le souvenir de la soi-disant [*sic*] rébellion de 1885, de cette prise d'armes que les Métis préfèrent appeler la résistance ou "la guerre nationale"» (p. 3). Diane Payment termine son texte sur cette phrase: «Une politique canadienne défavorable, le manque de reconnaissance officielle comme groupe et la mise à "l'écart" par les Euro-Canadiens avaient graduellement mais sûrement subjugués [*sic*] "les gens libres"» (p. 4). L'auteur n'a pas jugé à propos d'expliquer ses illustrations si ce n'est par la présence d'une brève description au bas de chacune d'elles. Ceci ne manque pas d'étonner quand on considère que cette contribution nous a été présentée comme une activité à caractère pédagogique (p. 1).

La présentation (une page) de l'exposition «L'Objet Riel» atteint pleinement, elle, son objectif pédagogique. Marie-Paule

Robitaille nous parle de l'évolution du rôle du responsable de la conservation du patrimoine vers une professionnalisation de son travail. Nous n'avons plus affaire à un «ramasseur» de vieux objets non plus qu'à un simple collectionneur d'objets anciens. Le conservateur moderne doit jouer un rôle d'interprète de l'histoire à travers les objets d'exposition. Fini le temps des expositions-exhibitions, on est rendu aux expositions interprétatives qui font le pont entre la petite et la grande histoire.

Dans un tout autre registre, Gilles Martel cherche à faire la jonction entre le nationalisme «riellien» et le nationalisme ultramontain du Québec. Après avoir brièvement retracé les origines des nationalismes canadien-français et ultramontain – ce dernier trouvant sa spécificité dans la foi commune au groupe –, l'auteur passe à l'étude de l'évolution du nationalisme de Riel. Deux grandes phases de ce nationalisme semblent se dégager. La première, le nationalisme ultramontain canadien-français, date de son séjour au Québec après la Rébellion de 1870. L'objectif de ce nationalisme serait de faire du Manitoba une «province soeur et homogène du Québec» (p. 39). La seconde phase, mûrie pendant le séjour de Riel aux États-Unis, définit un nationalisme spécifiquement métis qui s'éloigne simultanément de l'influence religieuse et canadienne-française du Québec. Outre le fait de pratiquer un genre d'analyse historique avec laquelle nous sommes plus ou moins d'accord (le procès d'intention psychanalytique), une note de référence nous laisse perplexe quant à la nouveauté de ce texte. En effet, à la note 23, il est écrit: «On trouve dans le tout récent livre...» (p. 43), or le livre en question date de 1979 et ce, même si le contenu du texte de Martel est extrait d'une publication de 1984.

Le texte de Nicole St-Onge nous présente la traduction française d'un article publié antérieurement ailleurs, ce qui n'enlève rien à son originalité, en plus d'avoir l'avantage de nous donner accès à une information de pointe en français. Cette étude remet en question les interprétations traditionnelles expliquant le départ des Métis du Manitoba pour la Saskatchewan par leur caractère indépendant, leur mode de vie et leur nomadisme. À travers une étude de cas, Pointe-à-Grouette (Sainte-Agathe), appuyée sur une argumentation serrée, l'auteur étudie la réaction des Métis aux différentes modifications que le gouvernement fédéral fait subir à l'article 32 de l'*Acte du Manitoba* (1870), qui a trait au titres de propriété des Métis. De cette étude, Nicole St-Onge conclut que «La dispersion des Métis ne peut être attribuée uniquement à leur mentalité; elle

fut davantage le résultat des modifications apportées à l'Acte du Manitoba et des agissements des spéculateurs» (p. 50). On ne peut que se féliciter de ce renouveau historiographique et espérer d'autres recherches qui iront dans la même direction.

Les pages 59 à 78 regroupent trois articles dont l'unité de thème est les droits territoriaux des Métis. Dans un premier temps, D.N. Sprague fait le procès des juristes qui ont eu à se prononcer sur les droits des Métis. Le principal reproche qui leur est fait est de ne pas avoir voulu tenir compte de la dimension historique du problème et de s'être prononcé qu'en ne connaissant qu'une partie des faits. Heureusement, depuis le début des années 1980, la Cour suprême du Canada est plus sensible aux arguments historiques; ce qui suscite chez les Métis de nouveaux espoirs de voir un jour leurs droits réparés.

La relation entre le thème des droits territoriaux et le deuxième texte est plus difficile à établir. L'auteur, René Lamothe, nous raconte une expérience de métissage culturel dans la vallée du Mackenzie. Ce n'est que dans la dernière partie que le lien se noue quand il est question du traité signé par un groupe autochtone (*Treaty N° 11*) en 1921 et dont le contenu est contesté devant les tribunaux depuis 1967.

La dernière partie de cette trilogie est l'oeuvre indéniable d'un homme de formation juridique. Paul Chartrand y analyse tout d'abord le contenu des articles trente, trente et un et trente-deux de l'*Acte du Manitoba* (1870). Puis, il s'interroge sur la possibilité pour les Métis de récupérer leurs droits territoriaux à partir de deux arrêts de la Cour suprême du Canada. Le premier a trait aux droits linguistiques des Franco-Manitobains et, d'après l'auteur, montre jusqu'où la Cour suprême est prête «à aller pour faire en sorte que les obligations constitutionnelles des gouvernements soient respectées» (p. 70). Le second arrêt fait suite à l'affaire Guérin sur l'extinction des droits aborigènes. La question ici est de savoir si les Métis peuvent être assimilés aux autochtones. Pour l'auteur, il ne fait aucun doute que la chance des Métis de voir leurs droits réparés est très bonne. Reste à savoir quel type de réparations le plus haut tribunal du pays est prêt à envisager?

La dernière contribution est celle d'un vieux routier de l'histoire de Riel et des Métis: George Stanley, qui présente d'ailleurs sa communication un peu comme son testament historique sur le sujet. Stanley dresse un bilan historiographique des différents portraits de Riel: «Riel le défenseur des droits linguistiques et

religieux des francophones; Riel le patriote sang-mêlé; Riel le premier chef de l'Ouest canadien; Riel le prophète et le visionnaire» (p. 86). On perçoit très facilement l'intérêt de cette communication. En quelques pages, le lecteur suit l'évolution de l'image de Louis Riel, tel qu'il a été perçu au fil de l'évolution de l'histoire.

Nous concluons sur quelques remarques générales. Tout d'abord, la présence de quelques notices biographiques (études ou occupation) sur les auteurs aideraient à apprécier le travail de chacun. La seconde remarque a trait aux nombreuses coquilles que contient le texte. Certaines relèvent vraiment de la coquille, c'est-à-dire de la faute de frappe. Un autre type de fautes, lui, relève directement de l'erreur grammaticale; nous voulons parler des trop nombreuses fautes dans la coupure des mots en fin de ligne. Terminons sur une note plus positive pour féliciter la Société historique de Saint-Boniface et le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest pour la publication des actes de ce colloque qui a eu lieu en 1985. Cette publication trouve sa grande valeur, non pas dans son unité de thème mais bien dans sa diversité. À lire ce livre ou à le consulter, chacun y trouvera quelque chose à se mettre sous la dent.

Michel Verrette
Collège universitaire de Saint-Boniface